

Compte rendu de l'audience à la préfecture – mardi 26 septembre 2023

La délégation composée d'une dizaine de parents et personnels représentant le collectif parpermix, les organisations syndicales et la FCPE a été reçue par Olivier Laigneau (sous-préfet en charge de la politique de la ville), Emmanuel Rouette (secrétaire général de la DSDEN de Loire-Atlantique) et une stagiaire ENA qui travaille à la préfecture.

Nous avons proposé d'organiser l'entretien selon un plan en 4 points :

1. les moyens pour la réussite scolaire de tous les élèves dans les collèges d'accueil
2. le transfert des personnels des 3 collèges qui doivent fermer vers les 4 collèges d'accueil
3. les problèmes de sectorisation non encore résolus
4. la concurrence du privé et le risque d'une importante fuite d'élèves du public vers le privé

Nous avons souligné à plusieurs reprises que notre démarche en direction de la préfecture devait déboucher sur :

- une audience au ministère (la demande directe étant partie une semaine plus tôt) pour la mise en place d'une convention pluriannuelle de moyens signée par tous les acteurs
- une audience au rectorat pour la mise en place d'un plan de transfert des personnels transparent, collectif et négocié avec elles et eux.

1. les moyens pour la réussite scolaire de tous les élèves dans les collèges d'accueil

Les premiers échanges qui ont eu lieu, notamment dans le cadre des réunions organisées par le CD, n'ont pas permis d'obtenir les garanties attendues en termes de moyens pour la réussite des élèves. Classes à 25 élèves maximum sur tous les niveaux dans les 4 collèges d'accueil, moyens de vie scolaire pour le suivi et l'accompagnement au travail des élèves, maintien des écoles du Breil et des Dervallières en REP+...

Le projet a été conçu sans le concours d'une partie des acteurs, les personnels, les parents, les élèves. Les ateliers du CD ont servi de réunions d'information. Mais manque de considération pour les demandes des acteurs.

Le risque de décrochage des élèves implique le déploiement de moyens pas seulement sur le niveau 6e pour les apprentissages et aussi pour permettre des orientations choisies.

Les expériences antérieures (notamment celle de Toulouse) ne peuvent être simplement répliquées. Il faut tirer les leçons des limites de ces projets et inventer un projet « à la nantaise ».

Or les premières expressions de l'Education nationale ne répondent pas à cette exigence. On nous a déjà indiqué qu'il n'y aurait pas de réduction d'effectifs sur tous les niveaux de classe dans les collèges de centre ville.

C'est d'autant plus regrettable que certaines études montrent qu'il n'y a pas de bénéfices scolaires dans les expériences de mixité antérieures qui ont été réalisées avec des moyens limités.

La situation pourrait être d'autant plus compliquée que certains collèges d'accueil comme le nouveau collège de centre ville seront de gros établissements. La mixité implique des moyens pour la réussite et aussi pour la sérénité.

Nous demandons aussi des moyens d'accompagnement social.

Les écoles primaires rattachées au collège Rosa Parks doivent conserver leur classement en REP+ malgré la fermeture de l'établissement. En effet, à l'école primaire, il n'y aura pas de mixité sociale.

Pour l'un des collèges d'accueil, la Durantière, qui accueille déjà beaucoup d'élèves de REP+, le classement en REP+ est nécessaire et demandé par les personnels et les parents.

Le sous-préfet nous demande si ces moyens doivent être transitoires ou pérennes.

Nous répondons que comme le public ne changera pas à court terme dans les écoles, les 4 collèges d'accueil doivent conserver les moyens dans la durée. C'est la raison pour laquelle il faut une convention pluriannuelle de moyens.

Le collège n'est pas un lieu magique où la seule présence des enfants des classes moyennes suffirait à changer la donne scolaire. Il faut des moyens pour faire réussir les élèves.

Parmi les moyens, il faut évidemment des enseignant-es en plus pour diminuer les effectifs, mais il faut aussi des personnels de vie scolaire en plus pour assurer le suivi des élèves et le lien avec des familles qui seront éloignées géographiquement.

Il faut des moyens aussi pour prendre en charge les enjeux de stigmatisation. A Toulouse, il nous a été rapporté que le bus qui transporte les élèves du Mirail est appelé le « bus des cas soc. » par les autres élèves.

La vraie mixité c'est aussi la mixité à l'intérieur des établissements. Les parents de Rosa Parks et des écoles de REP+ voient bien qu'il y a un hiatus entre les niveaux acquis par les enfants. Il faut créer les conditions de l'égalité. C'est la réussite de tous les enfants qui est en cause. On ne peut pas se contenter du levier des CSP+. C'est insuffisant. C'est même révoltant de laisser penser que ça va réussir sans moyens.

Le sous-préfet demande si le collectif comprend des parents de Rosa Parks.

Nous répondons que le collectif a réussi ceci d'inédit qu'il rassemble des parents et des personnels des écoles de REP+ et des écoles de centre ville. C'est ce qui a permis une réflexion approfondie dont il faut désormais que les autorités tiennent compte.

Une maman racontait qu'elle a fait le choix d'inscrire son enfant à Victor Hugo. Mais cela lui a beaucoup coûté car elle a dû payer des cours particuliers en français et en mathématiques pour lui permettre de rattraper son retard.

Des enfants de Victor Hugo ou de Jules Verne souffrent de difficultés qui ne sont pas prises en charge à l'heure actuelle par défaut de moyens.

2. le transfert des personnels des 3 collèges qui doivent fermer vers les 4 collèges d'accueil

Les personnels peuvent changer d'établissement par transfert ou par des mutations classiques. Nous préférons des transferts vers les 4 collèges d'accueil.

Le sous-préfet demande si nous préférons donc des modalités dérogatoires

Nous répondons que le transfert n'a rien de dérogatoire. C'est une opération qui existe et qui évite aux personnels de perdre leurs droits et leurs points de mutation comme dans le cas de mesures de carte scolaire. De plus cela évite la mise en concurrence avec d'autres personnels d'autres établissements. Si on déplace des élèves, il serait normal de déplacer aussi les personnels.

Nous voulons une règle transparente et collective.

Les personnels de Rosa Parks, de Jules Verne et de Guist'hau attendent toujours la venue du DRH du Rectorat pour y travailler. Ils sont de plus en plus inquiets.

Pour le moment on nous parle de juin 2024. Mais comment préparer l'accueil des élèves et un projet d'établissement dans ces conditions.

Les enseignants du primaire aimeraient pouvoir organiser des rencontres entre les élèves et les équipes. C'est impossible car ils ne savent pas avec qui nouer des liens.

Les collègues vivent très mal l'idée d'entrer en concurrence entre les 3 collèges.

La démobilisation due à ces incertitudes touche tous les établissements d'accueil qui, ne connaissant pas les équipes ni les conditions dans lesquelles se réalisera le projet, ne peuvent pas préparer l'accueil des élèves.

Les ateliers organisés par le CD en septembre se sont tenus en l'absence de l'Education nationale. Le collectif a présenté des revendications soutenues par l'intersyndicale et les fédérations de parents mais l'absence de l'Education nationale empêche de monter un projet complexe.

3. les problèmes de sectorisation non encore résolus

Nous rappelons que cette question dépend des élu·es du CD. Le hors secteur est une variable importante. Il y a beaucoup d'évitement. Par exemple à Rosa Parks, 150 élèves vont dans d'autres collèges publics. Le nouveau découpage oblige des enfants à se déplacer pendant une demi-heure. Il faut permettre aux famille, par exemple à l'école Léon Say, de choisir en leur attribuant une double sectorisation. La double sectorisation pourrait également permettre aux élèves du Breil et des Dervallières d'aller au collège le Hérault ou à la Durantière.

Il faut aussi une continuité des options dans les collèges d'accueil.

Le sous-préfet rappelle que les ateliers du CD abordent ces sujets, même s'ils ne débouchent pas sur des réponses sur table.

Nous répondons que dans les ateliers, nous attendons d'avoir une écoute et des

réponses.

Le principe de double sectorisation pour les élèves des écoles de REP+ et de l'école Léon Say est la solution pour développer l'acceptabilité du projet de resectorisation. Certaines familles sont rompues aux stratégies d'évitement, d'autres sont moins initiées, notamment dans les quartiers populaires. Pour mettre tout le monde à égalité et amener chaque famille à se poser la question de l'intérêt du mélange des publics, sans remettre en question le principe de la carte scolaire, il faut qu'elles aient une part de choix. C'est le seul moyen pour que les familles le veuillent et que le projet ne soit pas subi, mais voulu.

Le collège Gaston Serpette peut accueillir les enfants de Léon Say si l'on considère qu'il y a déjà beaucoup de dérogations et de fraudes à la sectorisation.

Nous nous heurtons à un problème de méthode : nous ne savons pas quand le CD va présenter une restitution des ateliers avec des amendements au projet.

4. la concurrence du privé et le risque d'une importante fuite d'élèves du public vers le privé

Fermer un service public dans un quartier populaire est une décision politique lourde. Dans le privé à Nantes, il n'y a pas de mixité sociale. Il y a beaucoup d'entre-soi.

Il faut donner les moyens au public pour arrêter le processus qui a commencé dès la fin de l'année dernière : suite aux annonces du mois d'avril et par crainte que le projet ne donne pas toutes les garanties en matière de réussite et de climat scolaire, des familles ont déjà fait le choix d'inscrire leur enfant dans un collège privé. Deux classes de 6e qui devaient ouvrir à Gaston Serpette et Guist'hau n'ont finalement pas ouvert à la rentrée 2023. Des parents de l'école Jean Jaurès ont fait savoir qu'ils renonçaient à inscrire leurs enfants au collège Victor Hugo, privilégiant là encore le privé.

Pour arrêter ce mouvement de fuite vers le privé, il est nécessaire de réagir vite en accédant à nos demandes sans tarder :

- un plan de transfert collectif des personnels des trois collèges qui vont fermer pour leur permettre, sachant où ils seront affectés, d'entamer un vrai travail de liaison avec les écoles primaires.
- une convention pluriannuelle de moyens (25 élèves par classe sur tous les niveaux, des personnels supplémentaires de vie scolaire, de santé, sociaux...) pour donner aux familles des garanties sur la qualité des apprentissages et sur le suivi des élèves.

En somme, il faut rassurer et garantir.

Par ailleurs il faut passer le message au gouvernement qu'il faut des mesures restrictives pour le privé : il faut ouvrir dans le public, pas dans le privé. De plus, s'il est possible de s'entendre sur l'importance de la laïcité, cela interroge la place du privé confessionnel qui n'applique pas la laïcité.

Dans le centre-ville, la concurrence est juste à côté. On a déjà vu un petit mouvement de mixité s'opérer au collège Jules Verne qui a suffi à faire fuir des familles de l'école Harouys.

Conclusion

Nous demandons comment ce que nous avons présenté va être remonté au ministère. Nous insistons pour y être reçus rapidement.

Le sous-préfet s'engage à relayer tous les éléments transmis qui ont été soigneusement consignés. Il est en charge de la politique de la ville et des quartiers et toutes ces questions ont un lien avec le contrat de ville. Il se dit sensible aux questions qui touchent la jeunesse et l'émancipation. Les moyens de la politique de la ville seront mobilisés sur ce projet.

La réunion a duré environ 1h15.